

LE SERVICE + DU CFE

Le CFE de la CCI Nîmes vous propose de réaliser et de vous faciliter la création, la modification et la radiation de votre entreprise avec son "Service +".



60€ net



MOTS-CLÉS: # cfe # service # création # modification # radiation # entreprise # guichet



OBJECTIFS

- Réaliser et faciliter la création, la modification et la radiation de votre entreprise
- Vous informer sur les procédures et les activités réglementées



PUBLIC CONCERNÉ

- Les créateurs d'entreprises
- Les entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de notre circonscription



NATURE DE LA PRESTATION

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est un guichet unique qui enregistre votre déclaration comprenant toutes les informations nécessaires.

Il rassemble les pièces justificatives relatives à l'événement traité et diffuse l'information à votre place aux différents partenaires intéressés par l'événement (Centre des impôts, Urssaf, Régime Social des Indépendants, Greffe du Tribunal de Commerce, INSEE, DIRRECTE...).

Le CFE assure également :

- l'enregistrement des dossiers ACCRE (Aide au Chômeur Créant ou Reprenant une Entreprise)
- la délivrance de la carte de commerçant ambulant, permettant l'exercice de l'activité non sédentaire (Coût : 15 euros)
- l'enregistrement des auto-entrepreneurs.



COMMENT EN BÉNÉFICIER

Prendre contact avec le conseiller CCI afin de connaître le calendrier et de s'inscrire



COÛT

60 € net



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Horaires du CFE**

Sur rendez-vous de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

- Accédez en direct aux formalités sur www.cfenet.cci.fr

- Frais de greffe variables en fonction de la formalité



DOCUMENT(S) À TÉLÉCHARGER



[Plaquette de présentation du Centre de Formalités des Entreprises \(.pdf - 535.68 Ko\)](#)



CONTACT

CFE

Tél. 04 66 879 889